



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Générale de la Prévention des Risques

Paris, le **21 NOV. 2018**

Service des Risques Technologiques

Sous-direction des risques accidentels

Bureau des risques des industries de l'énergie  
et de la chimie

Nos réf. : BRIEC/2018-97/AG

Vos réf. : LBD-181015-1

Affaire suivie par :

Amélie Gagnaire

Tél : 01 40 81 89 92 - Fax : 01 40 81 86 41

amelie.gagnaire@developpement-durable.gouv.fr

**Objet :** Votre demande d'agrément conformément à l'article 15 de l'arrêté du 15 février 2018 modifiant la section II de l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 15 octobre 2018 sollicitant l'agrément prévu à l'article 15 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié pour le **SEISTER**

Le dossier transmis comporte l'ensemble des éléments mentionnés à l'article 15 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.

L'agrément prévu à l'article 15 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié est délivré pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 à SEISTER.

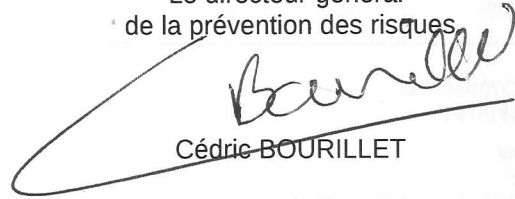
SEISTER est agréé pour la réalisation des études de zonage sismique prévues à l'article 14-2 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié sous la responsabilité de messieurs David BAUMONT, Gabriele AMERI et Christophe MARTIN.

**M. BAUMONT, président**  
**SEISTER**  
**Immeuble Cap Sud**  
**106 Avenue Marx Dormoy**  
**92120 Montrouge**



Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation  
Le directeur général  
de la prévention des risques



Cédric BOURILLET

M. BAUMONT, président  
SESTER  
Immobilier C&F Ltd  
100 Avenue des Nations  
92120 Montrouge